Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	SAF Huez, M. Gilles SARRET	04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90
Aéronef (type couleur immatriculation)	B3 fhpvg BLEU BLANC ROUGE	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	REF SELLE+MUZELLE	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
01062018	VENOSC	MUZELLE	1			
01062018	LA SELLE	SORREILLER	4		1	3ROT DE LA SELLE AU SORREILLER+1 POUBELLE A ST CHRISTOPHE +TRANSFERT DU PERSONNEL DE LA SELLE AU SORREILLER

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

COPIE au secteur OISANS

☐ Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 203 / 2018

Suivi par : C. BOURGEOIS

à Gap, le / 2018

Le Directeur,

Le Directeur adjoint,

Thierry DURAND

PARC NATIONAL DES ECRINS